

Note commune sur le rapport du Parlement européen sur les pénuries de médicaments

Nos organisations, représentant les patients, les consommateurs, les professionnels de santé et les intérêts de santé publique, se félicitent de l'adoption du rapport du Parlement européen sur les pénuries de médicaments voté le 17 septembre 2020. **Nous rappelons que les pénuries de médicaments comportent des risques considérables pour la santé et la sécurité des patients, dont les intérêts doivent toujours être privilégiés dans toute politique visant à lutter contre cette menace mondiale.**

Le rapport recommande plusieurs actions susceptibles d'améliorer la prévention et la gestion des pénuries de médicaments en Europe. Nos organisations appellent à prioriser les initiatives suivantes:

- Réaliser une étude européenne concernant l'impact des pénuries sur les soins et la santé des patients ;
- Clarifier les obligations de fourniture du marché et de notification des pénuries à la charge des titulaires d'AMM et des grossistes-répartiteurs en vertu de la directive 2001/83 / CE, et imposer des sanctions dissuasives et proportionnées en cas de non-respect de ces obligations ;
- Mettre en place une plateforme digitale centralisée pour déclarer les stocks de médicaments disponibles dans l'UE, signaler les pénuries et permettre une communication en temps réel de ces pénuries aux professionnels de santé et aux patients;
- Établir des plans harmonisés de prévention et de gestion des pénuries de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), pour lesquels des mesures préventives et correctives doivent être adoptées afin d'éviter ou de remédier à toute rupture de stocks ;
- S'assurer que les notices patients soient toujours disponibles en version papier, même lorsqu'elles sont complétées par une version électronique ;
- Encourager la mise en œuvre de procédures de passation de marchés qui autorisent les contrats multi-attributaires ;
- Développer des stratégies innovantes et coordonnées, ainsi qu'un échange de bonnes pratiques, dans les domaines de la gestion et de la transparence des stocks ;
- Lancer une action conjointe sur la prévention des pénuries financée par le nouveau programme européen de santé (EU4Health) ;
- Explorer le développement d'entreprises européennes à but non lucratif, en particulier pour les médicaments essentiels à haut risque de pénurie.

Nous considérons également que la diversification des sources de production de matières premières et de produits pharmaceutiques finis est plus efficace pour lutter contre les pénuries de médicaments que la relocalisation de la production, qui ne peut à elle seule empêcher les défauts de qualité ou les problèmes sur la chaîne de production. Par ailleurs, tout financement public visant à encourager la diversification et / ou la relocalisation de la production pharmaceutique doit toujours être totalement transparent et conditionné à des obligations claires d'approvisionnement du marché européen, ainsi qu'à l'accessibilité et au prix abordable des médicaments.

Nous invitons donc les institutions de l'UE et les États membres à tenir compte des priorités susmentionnées et nous exhortons la Commission européenne à les inclure dans la stratégie pharmaceutique pour l'Europe, ainsi que dans toute autre initiative pertinente de l'UE.